

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

021-451638902-20240328-DEL\_2024\_008-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/04/2024

Publication : 04/04/2024



## DÉLIBÉRATION

du Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier  
Local des Collectivités de Côte-d'Or

Séance du jeudi 28 mars 2024

**Président :** Monsieur Rémi DETANG  
**Secrétaire de séance :** Madame Céline TONOT

Convocation envoyée le 21/03/2024

Nombre de membres du Conseil d'Administration : 15  
Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de présents participant au vote : 6  
Nombre de procuration : 4

**SCRUTIN :**

**POUR : 10**

**ABSTENTION : 0**

**CONTRE : 0**

**NE SE PRONONCE PAS : 0**

### Membres Présents :

M. Nicolas BOURNY  
M. Rémi DETANG  
M. Jean-François DODET  
M. Dominique GRIMPRET  
Mme Danielle JUBAN  
Mme Céline TONOT

### Membres Absents :

M. Philippe BELLEVILLE (pouvoir à M. Jean-François DODET)  
M. Patrick CHAPUIS  
M. Thierry FALCONNET  
M. Jean-Claude GIRARD

Mme Dominique MARTIN-GENDRE (pouvoir à Mme Danielle Juban)  
Mme Lydie PFANDER-MENY  
M. Pierre PRIBETICH (pouvoir à Mme Céline Tonot)  
M. François REBSAMEN (pouvoir à M. Rémi Détang)  
M. Guillaume RUET

**OBJET :** **AFFAIRES FONCIERES**  
**Dijon – Propriété 4 rue des Ateliers – Locaux professionnels – Différé de jouissance – Conventions d'occupation**

Il est rappelé que l'Établissement Public Foncier Local (EPFL) des Collectivités de Côte d'Or a exercé le droit de préemption urbain concernant l'ensemble immobilier situé 4 rue des Ateliers/3 rue des Gaulois/163 avenue Jean Jaurès à Dijon, aux termes d'un arrêté de préemption en date du 19

septembre 2023 et au titre du volet thématique « Acquisitions en attente d'affectation ». L'acte d'acquisition est intervenu le 19 décembre 2023.

Cet ensemble est notamment composé de locaux professionnels occupés d'une part par M. Fabrice Cognot et d'autre part par Mme Valérie Bloc, étant précisé que les précédents propriétaires ont procédé à la résiliation des baux locatifs correspondants, à effet du 10 avril 2024 pour M. Cognot et du 1<sup>er</sup> avril 2024 pour Mme Bloc. L'EPFL s'est ainsi substitué à cette procédure de résiliation, aux termes de l'acte notarié d'acquisition ci-dessus visé.

Les deux occupants ont sollicité leur maintien dans les lieux jusqu'au 10 décembre 2024, afin de leur permettre de poursuivre leurs recherches de nouveaux locaux.

Il est proposé de réserver une suite favorable à cette demande et d'établir pour chaque occupant une convention d'occupation temporaire, selon des modalités identiques à celles contenues dans les baux locatifs résiliés.

### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION Après en avoir délibéré

#### DECIDE

- **de consentir** au profit d'une part de M. Fabrice Cognot demeurant 15 rue Albert et André Claudot à Dijon et d'autre part de Mme Valérie Bloc demeurant Bateau Pause Toujours – rue du Port à Longvic, une convention d'occupation temporaire portant sur les locaux occupés dans l'ensemble immobilier situé 4 rue des Ateliers/3 rue des Gaulois/163 avenue Jean Jaurès à Dijon, selon des modalités identiques à celles contenues dans les baux locatifs résiliés ;
- **d'autoriser** le Président et la Directrice à signer, au nom de l'EPFL, tous actes à intervenir en vue de la régularisation de ce dossier et la Directrice à signer les conventions d'occupation.

Signature numérique le 29/03/2024  
de Céline TONOT  
Secrétaire de séance



Signature numérique le 02/04/2024  
de Rémi DETANG  
Président de l'EPFL

